



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Meurtre de Quentin et activités du collectif « Éteignons la flamme »

Question écrite n° 13163

Texte de la question

M. Antoine Villedieu interroge M. le ministre de l'intérieur à la suite du lynchage en meute d'un militant du collectif Némésis, dénommé Quentin, ayant provoqué sa mort, fait particulièrement grave qui a profondément choqué l'opinion publique et relancé les inquiétudes quant aux violences politiques commises par certains groupuscules se réclamant de l'ultragauche. Dans ce contexte, il souhaite appeler son attention sur les agissements du collectif dénommé « Éteignons la flamme », récemment constitué dans la perspective des élections municipales de 2026. Selon plusieurs éléments publics et documentés, ce collectif reprendrait les codes, les méthodes et certains cadres de l'organisation « La Jeune garde », dissoute en Conseil des ministres en juin 2025 en raison de ses agissements violents. Depuis son lancement, ce nouveau mouvement mènerait des actions coordonnées dans plusieurs villes, consistant notamment en des opérations de collage, des manifestations de rue et la diffusion de slogans appelant explicitement à la violence politique. Des publications et vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des militants cagoulés, vêtus de noir, appelant à « éteindre » symboliquement la flamme d'un parti politique et reprenant des mots d'ordre tels que « Frappe un facho ». Par ailleurs, plusieurs observateurs et sources ouvertes évoquent des liens organisationnels et militants entre ce collectif et l'ancienne structure dissoute, ainsi que des proximités politiques avec certaines formations. Dans ce contexte, la création d'un nouveau collectif reprenant les symboles, les modes opératoires et les objectifs d'une organisation récemment dissoute pour violences soulève de légitimes interrogations quant au respect des dispositions du code de la sécurité intérieure relatives à la reconstitution de ligue dissoute. Il lui demande donc si les services du ministère ont procédé à une évaluation de ce collectif et de ses activités, si des investigations sont en cours afin de déterminer l'existence d'une éventuelle reconstitution de ligue dissoute et, le cas échéant, dans quels délais le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires, y compris une procédure de dissolution administrative, pour prévenir tout trouble à l'ordre public.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Villedieu](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13163

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1585